

L'impossible deuil d'Oum Hassib

Parce que l'Etat s'est toujours refusé à procéder à une déclaration générale de décès après enquête, les familles des 17 000 enlevés et kidnappés vivent encore dans l'espoir, parfois dix-sept ans après la disparition de leurs proches.

Lorsqu'on demande à Oum Mohammad l'âge de son fils, elle n'a qu'une date en tête : le 16 septembre 1982, 11h30. Mohammad avait alors «vingt et un ans et six mois», il était parti chercher du pain au four de la rue Beydoun. Il ne réapparaîtra plus. Ni son ami Imad qui l'accompagnait. Tous deux ont été enlevés. Comme les trois enfants d'Oum Hassib. Hassib 18 ans, Moussa 17 ans, Mohammad 16 ans. Ils se rendaient dans leur village natal, au Sud à Halloussié. Le couple d'amis qui les accompagnait sera relâché la nuit même. Ils transmettront la nouvelle de l'enlèvement à la famille.

De 1975 à 1991, près de 17 mille Libanais, Palestiniens, Syriens disparaissent dans ces mêmes conditions. Arrêtés sur la base de leur identité confessionnelle, ils sont séquestrés par les différentes milices. Près de 6% de la population a été touchée par les rapt et enlèvements, écrit la Croix-Rouge internationale dans son rapport sur la guerre civile libanaise.

Le 16 septembre 1982, ils sont des centaines à disparaître. Le Liban est en état de siège : les Israéliens sont encore à Beyrouth, le président de la République, Bachir Gemayel, a été assassiné deux jours plus tôt, le 14 septembre. May s'en souvient : ce jour-là, elle se rendait auprès de «cheikh Bachir»,



entraient dans les camps de réfugiés palestiniens de Sabra et Chatila. 1500 civils y sont massacrés d'après le bilan de la Croix-Rouge, le double d'après les sources libanaises. On connaît le commanditaire.

Oum Hassib et Oum Mohammad n'ignorent pas non plus l'identité des ravisseurs de leurs enfants. Comme la plupart des parents des kidnappés, elles sont allées à leur rencontre pour tenter d'obtenir leur libération. Oum Mohammad a vu l'intermédiaire qui a mené l'opération, elle n'en obtiendra qu'une seule information : «On ne peut rien faire, l'affaire est politique». Idem pour la famille Berry. «On a tout essayé, on a payé des informateurs, on a essayé les pistons, mais rien n'y a fait, raconte le père de Hassib. On nous a dit d'attendre, que dès



«Qui peut nous aider et nous donner des informations? Le Comité ne peut rien nous dire, la Croix-Rouge non plus. Nous sommes sûrs qu'un de nos fils se trouve en prison en Israël». Hassib Berri figure sur la liste des prisonniers disparus en Israël du Comité de soutien des détenus libanais dans les prisons israéliennes. Parce qu'ils n'ont pas été déclarés mort, par aucune instance, le doute est toujours là. Quelques-uns seraient détenus en Israël, d'autres se trouveraient ailleurs.

«De fait, explique Albert Abi Azar, le coordinateur de la campagne «Le droit de savoir», le transfert de prisonniers à la fin de la guerre, s'il ne concerne en principe que des prisonniers politiques, permet d'alimenter un imaginaire qui nourrit une illusion chez les familles. Parmi ces prisonniers, se trouveraient peut-être quelques kidnappés? Seul l'Etat a les moyens de répondre à cette question en demandant une enquête»

Le mutisme de l'Etat renforce le doute et interdit aux familles de faire le deuil de leur disparus. La loi votée en 1995 qui proposait de délivrer aux familles, sur leur demande, un certificat de décès, a été rejetée en bloc. Non seulement parce qu'elle innocente les ravisseurs, mais parce qu'en l'absence d'une enquête officielle, le doute interdit qu'on déclare mort son parent.

«La seule perspective qui pourrait mettre fin à ce drame, explique cet homme de la Croix-Rouge, dépend finalement du contexte régional et de la paix. Quand tous les prisonniers pourront réintégrer leur domicile.»

Lorsqu'en juin 98, Israël libère une cinquantaine de prisonniers libanais, Oum Hassib s'est rendue au passage de Kfarfalous, persuadée de reconnaître parmi eux le visage de son fils. Lorsque May entend l'histoire d'Oum Hassib, elle se prend à espérer, elle qui pensait pouvoir tourner la page. Sa fille elle, évoque les rumeurs qui font état d'une prochaine libération de prisonniers politiques. ■

Le mutisme de l'Etat renforce le doute et interdit aux familles d'oublier

pour recueillir des informations sur son mari.

Professeur de mathématiques à Naamé, Alphonse avait disparu depuis une semaine. Il n'était affilié à aucun parti, il se trouvait simplement au mauvais endroit. «On racontait alors que tous ceux qui se trouvaient à Naamé étaient enlevés, liquidés et jetés à la mer. Parce qu'il était resté à Naamé avec sa famille, on l'a jugé et pris pour un nationaliste, un partisan de gauche», raconte May. Alphonse s'appêtait à rejoindre sa femme, enceinte d'un mois et ses deux autres enfants, Nazah 4 ans et Henri 8 ans, mis à l'abri des bombardements à Batroun. May poursuit, péniblement : «J'étais coincée dans l'embouteillage lorsque l'on a appris la nouvelle : pour moi c'était fini, en une seconde, j'ai perdu tout espoir. Et je me suis dit : Je suis encore en vie mais je ne saurais jamais rien de mon mari.»

Ce 16 septembre 1982, aussi, les Forces libanaises

qu'il y aurait une solution politique, on les libérerait.» La solution politique ce sera Taëf et l'amnistie en 1991. Le procès de Samir Geagea n'abordera pas le problème. «On l'a jugé sans l'interroger sur ceux qui ont été séquestrés par son parti», s'insurge Wadad Halwani, responsable du Comité des parents. De fait, la loi d'amnistie couvre tous les enlèvements des 17 mille kidnappés, qu'importe si leur motif était politique.

Que s'est-il passé? Ont-ils tous été liquidés? Ces questions, ce sont les parents qui les poseront eux-mêmes lorsqu'une délégation du Comité des parents des disparus et kidnappés ira voir Samir Geagea et Elie Hobeika. «Tous les deux se renvoient la responsabilité, on n'a rien pu obtenir d'eux, quant aux autres responsables, ils sont dans l'Etat», lance Oum Hassib. A tous les gens qui viennent la rencontrer, elle lance le même appel :